Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 19-sept.-2024 Version 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Peters Professional 6-18-36+3MgO+TE Combi Sol

Code produit 2101-215HA

Identifiant de formule unique (UFI) 1DT5-Y0K2-600F-FRXH

Numéro du fiche de données de sécurité 2101-215HA

Numéro d'enregistrement REACHSans objetSubstance pure/mélangeMélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseilléesUtilisation par les consommateurs (SU21)

Justification de l'utilisation Utilisation déconseillée dans l'Évaluation de sécurité chimique conformément au point 7 2.3

déconseillée de l'annexe I de REACH

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV

Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190

Pour plus d'informations, contacter : INFO-RA@ICL-GROUP.COM

Numéro d'appel hors urgences +31 (0) 418655700

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Int: +44 1235 239 670 (24/7). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Europe	112	
Autriche	+43 1 406 43 43	
Belgique	+32 (0) 70 245 245	
Danemark	+45 8212 1212	
Finlande	0800 147 111	
France	+33 (0)1 45 42 59	
Irlande	01 809 2566	
Pays-Bas	088 755 8000 (24/7)	
Norvège	+47 22 59 13 00	
Pologne	+48 42 2538 400	
Portugal	+351 800 250 250	
Espagne	+34 91 562 04 20	
Suède 112		
Suisse	Tox Info Suisse Tel. 145 (24h)	
Royaume-Uni	111	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Matières solides comburantes	Catégorie 3 - (H272)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrem ent REACH	Facteur M	Facteur M (long terme)
Nitrate de potassium; KNO ₃	231-818-8	40 - 50%	[CLP] Ox. Sol. 3 (H272)	-	01-2119488224- 35-0020	-	-
(7757-79-1) Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄ (7778-80-5)	231-915-5	1 - 5%	Eye dam. 1 (H318)	-	01-2119489441- 34	-	-
Acide borique; H ₃ BO ₃ (10043-35-3)	233-139-2 (005-007-00-2)	0.1 - 0.3%	Repr. 1B (H360FD)		01-2119486683- 25	-	-

^{*}Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L
Nitrate de potassium; KNO₃	3015	5000	0.527
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	6600	2000	Aucune donnée disponible
Acide borique; H ₃ BO ₃	2660	2000	2.12

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No.	Liste candidate des substances SVHC
Acide borique; H ₃ BO ₃	10043-35-3	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE

PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

de premiers secours protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques Le produit lui-même ne brûle pas Peut aggraver un incendie : comburant

combustion

Produits dangereux résultant de la La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout rejet dans

les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. Ne pas évacuer vers

les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Recueillir par des moyens mécaniques en placant dans des récipients adaptés à Méthodes de nettoyage

l'élimination. Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés

comme déchets.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé, dans un endroit sûr.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Engrais.

Scénario d'exposition Mélange. Non demandé.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

PGS-7 (Les Pays-Bas) 1.3/C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Nitrate de potassium; KNO3	•	=	•	TWA: 5.0 mg/m ³	-
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	1	-	-	TWA: 10.0 mg/m ³	-
Acide borique; H ₃ BO ₃	ı	1	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 5.0 mg/m ³	-
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Acide borique; H ₃ BO ₃	-	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ Peak: 10 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Italie MDLPS	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Pays-Bas
Nitrate de potassium; KNO3	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	-	-
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	-	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-	-
Acide borique; H ₃ BO ₃	-	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Norvège	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovaquie
Acide borique; H ₃ BO ₃	-	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Acide borique; H ₃ BO ₃	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1.0 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	-	TWA: 1.8 mg/m ³ STEL: 1.8 mg/m ³	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Porter des vêtements de travail normaux et légers.

Protection des yeux/du visage En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Date de révision 19-sept.-2024

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

> Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

> Aucun(e) connu(e)

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect: Poudres Couleur: Blanc cassé Odeur: Engrais.

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion/point de congélation Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Point/intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limite supérieure d'inflammabilité Sans objet

Limite inférieure d'inflammabilité Sans obiet

Point d'éclair : Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'autoignition : Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

température de décomposition

Aucune donnée disponible pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Hvdrosolubilité Aucune donnée disponible Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible Pression de vapeur Densité relative Aucune donnée disponible

1.22 kg/dm3 Masse volumique apparente

Masse volumique: Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Aucune donnée disponible Granulométrie Distribution granulométrique Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations Sans objet

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Page 6/13

Date de révision 19-sept.-2024

Réactivité Non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Méthodes particulières d'intervention:

Sensibilité aux impacts mécaniques Sensibilité aux décharges

Insensible. Insensible.

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes Matières incompatibles

métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon

de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la

décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de

vapeurs irritants et toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut Inhalation

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. **Contact oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut Contact avec la peau

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Ingestion

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate de potassium; KNO₃	= 3015 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	> 0.527 mg/L (Rat)4 h
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	= 6600 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Acide borique; H ₃ BO ₃	= 2660 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 2.12 mg/L (Rat)4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut

Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g-.....

Toxicité pour la reproduction

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Nom chimique			Union européenn	е		
Ī	Acide borique; H₃BO₃		Repr. 1B				
- 1		10043-35-3			· ·		

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

STOT - exposition unique STOT - exposition répétée Danger par aspiration Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sans objet.

Écotoxicité

	Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
ı		aquatiques		micro-organismes	
Ī	Sulfate de potassium; K2SO4	EC50: =2900mg/L (72h,	LC50: =653mg/L (96h,	-	EC50: =890mg/L (48h,
1		Desmodesmus	Lepomis macrochirus)		Daphnia magna)
-		subspicatus)	LC50: =3550mg/L (96h,		. ,
			Lepomis macrochirus)		

		LC50: 510 - 880mg/L (96h, Pimephales promelas)		
Acide borique; H ₃ BO ₃	-	-	-	EC50: 115 - 153mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

in ormanione car lee compecante	
Nom chimique	Coefficient de partage
Acide borique; H₃BO₃	-1.09

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le solaucune donnée disponible.Mobilitéaucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate de potassium; KNO₃	La substance n'est pas PBT/vPvB
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide borique; H₃BO₃	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

12.7. Autres effets néfastes

. Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

Si le matériau n'est pas contaminé, le collecter et le réutiliser de la manière recommandée

pour le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

14.1

No ONU: 1486

14.2

Nom d'expédition: Nitrate de potassium Mélange

14.3

Classe(s) de danger pour le transport 5.1

<u>14.4</u>

Groupe d'emballage: III
Quantité limitée 5 kg

14.5

Polluant marin aucune donnée disponible

14.6

No EMS: F-A / S-Q Dispositions spéciales 964, 967

<u>14.7</u>

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

ADR

<u>14.1</u> No ONU: 1486

14.2

Nom d'expédition: Nitrate de potassium Mélange

14.3

Classe(s) de danger pour le transport 5.1

14.4

Groupe d'emballage:

14.5

Dangers pour l'environnement Non réglementé

14.6

Dispositions spécialesAucun(e)Code de restriction en tunnelEQuantité limitée5 kg

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification 1486

14.2

Nom d'expédition: Nitrate de potassium Mélange

14.3

Classe(s) de danger pour le transport 5.1

14.4

Groupe d'emballage

<u>14.5</u>

Dangers pour l'environnement Non réglementé

<u>14.6</u>

Dispositions spéciales Aucun(e)



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Danemark France

ICPE Installation classée : article 4706

Allemagne

GefStoffV (DE): Non réglementé

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) non dangereux pour l'eau (nwg)

Nom chimique	German WGK Section
Nitrate de potassium; KNO₃	Reg. no. 346, hazard class 1 - slightly hazardous to water
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	Reg. no. 255, hazard class 1 - slightly hazardous to water
Acide borique; H ₃ BO ₃	Reg. no. 315, hazard class 1 - slightly hazardous to water

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Acide borique; H ₃ BO ₃	-	-	Fertility Category 1B Development Category 1B

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Utilisation interdite par des utilisateurs professionnels de moins de 18 ans, voir la directive de la Commission danoise sur la sécurité professionnelle relative au travail dangereux des jeunes.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Acide borique; H ₃ BO ₃	Use restricted. See entry 30. Use restricted. See entry 75.	-

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

1120221112111 (02) 2010/11/10/10/act a la commondation of a l'admontion de production à explosite	
Nom chimique	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la
	commercialisation et à l'utilisation de précurseurs
	d'explosifs
Nitrate de potassium; KNO₃	Present

Non réglementé

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche Sans objet d'ozone

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
	(BPR)
	Type de produits 8 : Produits de protection du bois
Acide borique; H ₃ BO ₃	

Inventaires internationaux

TSCA This product complies with USINV
Phillipines: This product does not comply with phil:
Inventaire australien de produits
This product does not comply with AICS

chimiques:

Légende :

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:
PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification

- · Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul

Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

Date de révision 19-sept.-2024

Limitations relatives à l'utilisation Réservé aux utilisateurs professionnels.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risque liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.

Fin de la Fiche de données de sécurité